

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « COMITE DE DEFENSE DES COMMUNES RIVERAINES DE L'AEROPORT D'ORLY »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune au COMITE DE DEFENSE DES COMMUNES RIVERAINES DE L'AEROPORT D'ORLY.

Il précise que cette association a pour objet la sauvegarde des intérêts des populations concernées par l'Aéroport d'Orly en proposant de susciter et de mener tous les moyens qui seront en son pouvoir, toutes actions y compris juridiques, pour supprimer ou atténuer les conséquences résultant de son voisinage.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUI L'EXPOSE DU MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE
VU les statuts de l'Association
A L'UNANIMITE

DECIDE d'adhérer au COMITE DE DEFENSE DES COMMUNES RIVERAINES DE L'AEROPORT D'ORLY dont le siège est à la Mairie de VILLENEUVE-LE-ROI.

DIT que la cotisation annuelle de la Commune de YERRES s'élève à la somme de 0,10 F par habitant, soit 2 727 F.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune - Exercice 1995 - chapitre 934.21.6405.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

ONT signé au registre les Membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Marc LUCAS

54 avril 1995
44 avril 1995
Maire,

POUR LE MAIRE :

PAR DELEGATION

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

